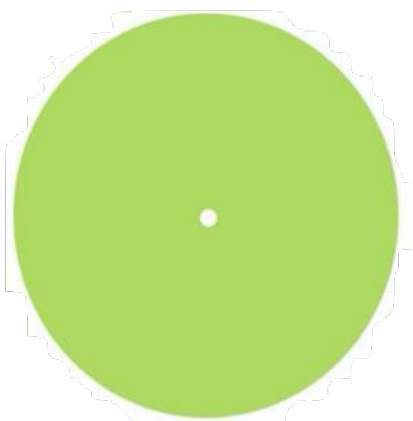


LE PROGRAMME DE LA TRANSITION

Plan de sauvetage de la France



Les Français parlent aux Français

SOMMAIRE

PARTIE I

Situation actuelle

<i>Loi Fondatrice et définitions</i>	<i>p. 2 - 5</i>
<i>La France</i>	<i>p. 5 - 6</i>
<i>Trahison de la loi Fondatrice</i>	<i>p. 6 - 10</i>
<i>Fondation d'un Conseil National de Transition</i>	<i>p.11 - 13</i>
<i>La France actuelle</i>	<i>p.14 - 16</i>

PARTIE II

Programme du Conseil National de Transition

<i>La « Cour Suprême »</i>	<i>p.17</i>
<i>Le fonctionnement</i>	<i>p.18</i>
<i>Le programme</i>	<i>p.20 - 25</i>
<i>L'implication</i>	<i>p.26 - 28</i>
<i>Vous</i>	<i>p.29 - 31</i>
<i>Annexe (explication des mots*)</i>	<i>p.32</i>

SITUATION ACTUELLE

Si tout le monde est conscient du malaise de notre société et des menaces qu'elle comporte, moins nombreux sont ceux qui ont analysé en profondeur les raisons de cette situation. Parmi ces derniers, certains se sont réunis et ont commencé à agir dès 2012. Aujourd'hui, ils sont prêts.

Les quelques pages qui suivent le démontrent. Leur action est celle de tous ; non seulement cela sauverait la France, mais c'est aussi le point de départ d'une réhabilitation de l'Humain et d'un premier pas vers la paix.

Force est de constater que la République, telle qu'elle est régie, présente des failles. Elle encourage la corruption et ne sert qu'à une petite oligarchie qui se maintient au pouvoir par le mensonge et la force, tout en offrant l'illusion d'une démocratie, illusion dont la majorité commence à être consciente.

La situation actuelle expose clairement que les politiciens sont déphasés et que leur République doit être remplacée par un nouveau système dans lequel les préceptes de l'éthique seront présents à tous les niveaux.

Si l'existence de la France remonte à Clovis au Ve siècle et prend son ampleur au Xe avec Hugues Capet, la France moderne commence en août 1789 par la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » (DDHC), qui établit que la « Souveraineté populaire » se substitue désormais à la monarchie et à l'Eglise :

Seule la Loi régit le pays, et seul le peuple décide de celle-ci.

(Un concept aussi simple que juste).

Un préambule définit ces règles qui fondent cette France moderne et pose les bases de la Constitution : Si les mots « Souveraineté », « Nation », « Constitution » définissent les règles de la France dont seront issus les lois et le mode de gouvernance, **pas une seule fois** n'apparaissent les mots « république » ou « démocratie » :

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC)

Préambule

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent **libres et égaux en droits**. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. **Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.**

Art. 3. **Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.** Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. **La Loi est l'expression de la volonté générale.** Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. **Elle doit être la même pour tous**, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. La garantie des Droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et **non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.**

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Qu'est-ce que la France concrètement ?

- D'abord, un **territoire** qui, grâce à Talleyrand, le plus grand de nos diplomates, est bien défini par cet hexagone qui le symbolise.

- Ensuite ses **habitants**, issus de ces nombreuses régions qui, toutes, ont apporté leur part de grands hommes, complétés par diverses vagues d'émigration aléatoires qui s'y sont intégrées.

- Puis sa **culture**, car si la France moderne commence en 1789, c'est parce qu'elle dispose d'un passé monarchique et religieux qui est à l'origine de cette nouvelle naissance, et de la base culturelle de cette nouvelle France.

- Son **patrimoine** actif : une terre exceptionnellement fertile, des richesses naturelles, de la mer à la montagne en passant par les fleuves et les rivières, des constructions dont les pièces maîtresses restent des chefs-d'œuvre de l'humanité, des institutions parmi lesquelles l'instruction publique qui a fourni au monde tant de personnages illustres dans les sciences comme dans les arts, et enfin de grandes entreprises... Il s'agit de tout un patrimoine qui appartient à chaque Français et à tous, et que l'on nomme donc « national ».

- Et enfin, une **armée**, chargée d'assurer la défense de notre pays.

Territoire, habitants, culture, patrimoine, armée :

C'est la « Nation », **notre France à tous.**

Et c'est cette « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » (DDHC) qui établit, garantit, protège et pérennise cette Nation française.

Une nation dont la Souveraineté est vitale pour son existence !

La Souveraineté, c'est, dans l'absolu, le « Pouvoir de faire ce que l'on veut chez soi » (nous, Français, devrions faire ce que nous voulons chez nous, sans tolérer aucune ingérence extérieure).

Cette Souveraineté est ce qui garantit que la France ne peut subir aucune loi qui ne viendrait pas de son peuple ; qu'en cas d'invasion, tous les citoyens prendraient les armes. **(Le général de Gaulle a respecté cette déclaration en créant un « Conseil National de Résistance » qui s'opposait au Gouvernement de Vichy, lequel avait renoncé à cette Souveraineté).**

Que s'est-il passé pour que la France soit aujourd'hui en danger de disparition ?

La Révolution populaire de 1789 a été organisée par deux groupes dont les intérêts étaient communs : la petite aristocratie éloignée de la Cour et les nouveaux riches qui avaient accumulé des fortunes par l'esclavage et les colonies. Ces deux groupes s'unirent par la franc-maçonnerie* pour renverser le Roi, introniser le Duc d'Orléans et devenir ainsi la nouvelle aristocratie.

La Révolution ne se déroula pas comme ils le souhaitaient et les « Droits de l'Homme » (août 1789) ruinèrent leurs espoirs d'établir une République. A partir de 1792, celle-ci sera adoptée et n'apportera que la Terreur.

Ce n'est qu'après cinquante années de machinations, en parvenant à faire croire au peuple que république et démocratie sont liées pour défendre les Droits de l'Homme, qu'ils y parvinrent en se servant de la Révolution du peuple de 1848, mais Louis Napoléon Bonaparte y mit fin rapidement en évinçant les Républicains et les Orléanistes associés, et moins de quatre ans plus tard, le Second Empire naissait.

La franc-maçonnerie* ne se tient pas pour battue et poursuit son but d'établir une République qui procurerait à ses membres tous les pouvoirs sur le pays (à noter qu'à cette époque, cette secte regroupe la bourgeoisie récemment enrichie, l'aristocratie et de nombreux penseurs qui pensaient sincèrement que ce système serait ce qu'il y avait de mieux pour la France). La corruption se développe. De nouvelles grandes fortunes se créent. La Banque prend du pouvoir et influe de plus en plus sur les gouvernements.

En 1946, juste après la fin de la guerre, une nouvelle constitution est créée. La franc-maçonnerie internationale sort victorieuse de deux guerres mondiales qui ont permis non seulement d'établir des républiques dans de

nombreux pays, mais aussi d'enrichir considérablement ses principaux dirigeants (banques et entreprises, entre autres, américaines).

Toutes les nouvelles constitutions de l'après-guerre sont renforcées pour garantir leur République. En France, ses représentants introduisent à plusieurs reprises le mot « république » dans le préambule de cette nouvelle constitution qui est rédigée pour interdire toute autre forme de gouvernement. Et en 1958, ils l'associent à la DDHC afin de diminuer l'importance fondatrice de celle-ci.

Les liens entre la CIA, les banques américaines, en particulier JP Morgan et Rockefeller, le CFR* et la franc-maçonnerie internationale (le Grand-Orient), se renforcent et il en sort les hommes qui seront chargés de commencer à créer une Europe vassale des Etats-Unis (Schuman, Monnet, Spaak, de Galffieri, Hallstein, Churchill, Adenauer).

En France, le préambule de la Constitution de 1946 est repris dans le « bloc constitutionnel » de la V^e République et est donc en vigueur à ce jour.

Or, **ce préambule souligne un aspect majeur** pour maintenir l'intégrité du patrimoine français :

« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. » (Doit être nationalisé).

Cet extrait est essentiel car il nous garantit qu'aucun politicien « de passage » ne peut se permettre de céder notre propriété (patrimoine national) à des intérêts privés. Il protège nos eaux, notre énergie, nos terres, mais aussi nos moyens de communication et toutes nos grandes entreprises. **Mieux** : il garantit à toute la population que ses intérêts sont prioritaires et donc que les bénéfices appartenant à tous, **le peuple est assuré de recevoir le meilleur produit (ou service) au tarif le plus bas.**

Ainsi, la Constitution **actuellement en vigueur** précise dès son article 5 que le président est « **garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire** », donc garant du respect des règles édictées par la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » et par ce préambule de 1946. Et pour garantir que toutes les décisions et lois respectent la Constitution, un Conseil constitutionnel est créé à cet effet.

Telle est la loi française, précisée par l'article 410-1 du code pénal qui réprime la trahison de ces concepts par la perpétuité ou trente ans de détention criminelle (articles 411 à 413).

MAIS

Si la république, « res publica » (chose publique) est un système de gestion théoriquement « démocratique », la réalité a montré qu'il favorisait la corruption générale et la création d'une oligarchie qui établissait une dictature déguisée. Par exemple, le principe d'un Conseil constitutionnel serait valable si ceux qui le dirigeaient étaient indépendants, et non des politiciens nommés, pour la plupart d'entre eux, par « fraternité », car, comme on vient de le voir encore récemment, pour bafouer impunément la loi, François Hollande y nomme à la présidence son ami Laurent Fabius.

En France, cette oligarchie réunie dans la franc-maçonnerie* contrôle tous les postes-clés de l'Etat depuis que la République est en vigueur, et, à partir de 1969, tous ses membres suivent les instructions de la haute franc-maçonnerie mondiale gérée par le Club Bilderberg*.

Ainsi peu à peu, ils sont parvenus à abandonner les principes des Droits de l'Homme pour ne se préoccuper que des intérêts de leurs commanditaires (banques et multinationales).

Toutefois, le coup de grâce qu'a reçu la France et qui rend caduque sa Constitution, c'est Nicolas Sarkozy qui l'a donné*, créant un gouvernement illégitime qui ne peut plus se maintenir que par le mensonge et la force de répression policière ou législative (article 49.3), ce que poursuivent allégrement ses successeurs :

EN EFFET

Si la France renonce à sa base fondatrice (la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, donc la Loi), alors elle n'est plus rien :

Elle n'a plus ni Constitution ni Gouvernement !

C'est ce qu'exprime l'article 16 de la DDHC :

« Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. »

Si les politiciens avaient toujours triché avec la « séparation des pouvoirs » en nommant eux-mêmes les autorités et en les choisissant parmi leurs membres, en revanche, ils n'avaient jamais osé s'attaquer à la « **garantie des droits** », ce qu'a fait Nicolas Sarkozy en annulant par le Traité de Lisbonne la décision de la Nation (la souveraineté du peuple), qui avait refusé sa soumission à l'Union Européenne, ouvrant la voie à ses successeurs qui héritent d'un pouvoir dictatorial qui n'est plus soumis aux contraintes imposées par cette Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La France privée de sa loi fondatrice devient un territoire dans lequel ne règne plus que la loi du plus fort, seulement limitée par l'obligation de continuer à offrir l'illusion d'une démocratie pour utiliser les forces armées en les orientant vers un devoir d'obéissance aveugle à leurs dirigeants et non plus au **juste droit** (violation de l'article 12 de la DDHC), par le remplacement progressif des hauts dirigeants intègres de ces institutions par leurs affidés dévoués, d'où tant de hauts responsables de ces institutions impliqués dans des affaires de drogue, de trafic humain ou de réseaux pédocriminels durant ces 20 dernières années.

Or, qu'ont fait nos derniers Gouvernements ?

La légitime Souveraineté du peuple a été balayée par le Traité de Lisbonne violant les articles 3 et 6 de la DDHC. Il en résulte que par l'application de l'article 16, la France n'a plus d'autorité légitime depuis décembre 2007, raison pour laquelle depuis cette date, les violations de la Constitution se sont multipliées :

- Vente de notre patrimoine : réserves d'or, aéroports, grandes entreprises, terres... (violation du préambule de 1946)
- Remise de notre armée entre les mains de l'OTAN.
- Armée amputée de la gendarmerie, remise au ministère de l'intérieur, ce qui en fait une police servile.
- Autorisation donnée à la police de tirer à balles réelles sur des manifestants (décret n° 2011-795 du 30 juin 2011), alors que le droit de manifester, en soi, est un droit constitutionnel !
- Accord d'occupation de la France par des bases militaires étrangères (loi n° 2016-482 du 20 avril 2016).

- Négociations en secret des deux traités qui donnent tous pouvoirs aux multinationales étrangères sur notre pays (TAFTA et CEPA).
- Loi renseignement (loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015) autorisant la surveillance arbitraire et la violation de la correspondance privée (en méprisant les articles 2, 5, 7 et 10 de la DDHC), incluant médecins et avocats, ce qui supprime le secret médical et le secret des correspondances entre un avocat et son client. **L'éthique, la morale, la conscience professionnelle comme la déontologie ne seront bientôt plus que des vieux souvenirs !**
- Si l'on ajoute l'agression illégale de la Libye, le coup d'Etat organisé en Côte d'Ivoire, les accords avec DAESH pour déstabiliser la Syrie, les lois Macron et El Khomri contredisant la Constitution française et passées en force par le 49.3, la répression violente des manifestations, l'organisation d'une immigration politique dangereuse, etc., peut-on encore douter que ceux qui mènent ce ballet le font dans d'autres intérêts que ceux des Français ?
- M. Hollande ayant préparé le terrain et utilisé les moyens étatiques pour faire élire le représentant de la banque Rothschild, il ne restait plus à M. Macron que de supprimer discrètement les « Droits de l'Homme » pour disposer de pleins pouvoirs despotiques et commencer à imposer un régime totalitaire, ce qu'il a fait par la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 qui transforme la nation française en état policier au prétexte de « sécurité » suite à une série d'attentats bien orchestrée.
- Désormais nanti de tous les pouvoirs, le petit dictateur s'est empressé de liquider le reste du patrimoine français au profit de ses commanditaires (et du sien), de réduire les dépenses utiles à la population (santé, éducation, social) et prépare le crash final en montant la population contre les forces de l'ordre qu'il incite à violer les lois et à exposer sa violence par une répression policière qui laisse de nombreux citoyens handicapés à vie, en offrant des lois aux banques leur permettant de fuir avec l'argent des clients et en préparant un accord (projet de loi en cours) avec l'Inde pour ouvrir librement les frontières françaises aux chômeurs hindous, complétant ainsi le « remplacement de population » programmé de longue date.

N'y a-t-il pas là déjà toutes les preuves qu'un groupe illégitime impose sa dictature ?

Ces quelques exemples montrent, sans conteste, que la « **garantie des Droits** » n'est plus assurée, et donc que la société « **n'a point de Constitution** » ; et en conséquence, **pas de gouvernement légitime** ! Ils démontrent aussi formellement que nos principaux dirigeants sont tous passibles de « **haute trahison et atteinte à la sûreté de l'Etat** » selon le code pénal.

La Nation française n'existe donc plus que par **la seule** Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui n'a aucune représentation légitime ... avant juin 2015 ! Car :

Ce n'est qu'en juin 2015 que la France retrouve une autorité légitime temporaire : un Conseil National de Transition, fondé à l'initiative de simples citoyens assistés de juristes internationaux et déclaré le 18 juin 2015 ; plusieurs milliers de manifestants, le 14 juillet suivant ont appuyé cette proclamation passée inaperçue aux yeux du public, car, en effet, tous les médias sont contrôlés par l'oligarchie en place et avaient ordre de taire cet événement, comme d'ailleurs les manifestations qui l'ont suivi.

Ce Conseil est l'unique espoir de rétablir un « [Etat de droit](#) ».

Extrait de cette proclamation :

*« Le «**CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION DE France**» est, depuis le 18 juin 2015, date de sa proclamation, l'organe gouvernemental officiel de la France ayant vocation à la représenter conformément aux règles et usages du Droit international.*

Sa légitimité est établie formellement par les textes fondamentaux de la Constitution française qui indiquent clairement que toute violation de la souveraineté nationale, sous quelque forme que ce soit, oblige à une réaction du peuple représenté par n'importe quel citoyen ou groupe de citoyens ayant décidé de revendiquer au nom du peuple tout entier.

Il est donc l'émanation du peuple français instauré et composé à l'initiative de tous les groupes de citoyens, hommes, femmes et enfants, déterminés à libérer la France du pouvoir politique oppressif et illégitime exercé par des individus ou entités félons trahissant son histoire, ses valeurs fondamentales et ses valeurs sacrées, son honneur et sa réputation aux yeux et au cœur des autres Nations.

C'EST POURQUOI,

« 1. RAPPELANT la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui est reconnue par l'ensemble du peuple comme la base fondamentale de la Constitution française.

1-1. RAPPELANT que le 29 mai 2005, le Peuple de France s'est prononcé par référendum, à près de 55% contre le Traité Constitutionnel Européen (TCE) ; que des dirigeants français normalement élus pour respecter ce choix démocratique et valablement exprimé, n'auraient pas dû ouvertement bafouer cette décision en imposant ce traité de manière perfide sous le nom de «Traité de Lisbonne» malgré le refus clair et précis des citoyens.

2. CONSIDÉRANT que depuis le 13 décembre 2007, cet acte de forfaiture suprême a délégitimé tous les individus, partis et institutions impliqués, qui ne représentent donc plus le peuple français et ne sauraient le faire à compter dudit jour.

2-1. CONSIDÉRANT que cette trahison du Peuple français a été systématiquement aggravée au cours des années qui ont suivi, par des choix scélérats et de véritables infamies envers la Nation sur au moins quatre aspects fondamentaux de sa Souveraineté :

2-1-a. Sa force économique, par la vente injustifiée, aux plus mauvaises conditions du marché et au pire moment, d'une part importante de ses réserves d'or garantes de stabilité monétaire (six cent tonnes d'or), de ses industries stratégiques et de ses richesses nationales.

2-1-b. Sa force armée, en la mettant sous le haut commandement de l'OTAN et au service inadmissible et félon, car incontrôlable, de puissances étrangères.

2-1-c. Son indépendance législative, en faisant supporter à toutes les activités économiques et sociales françaises des normes établies par une Union Européenne que les Français ont majoritairement et démocratiquement refusées; normes qui ont déjà provoqué de graves dégradations économiques, sanitaires, sociales et culturelles, et menacent les générations futures.

2-1-d. Ses libertés publiques et ses droits privés inaliénables, en bafouant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui est pourtant

l'un des trois textes visés par le préambule de la Constitution française du 4 octobre 1958 à valeur constitutionnelle confirmée par le Conseil constitutionnel français depuis 1971. Ses dispositions font donc partie du droit positif français et les placent au plus haut niveau de la hiérarchie des normes en France.

CETTE PROCLAMATION SOLENNELLE ET EN VIGUEUR rappelle, garantit et protège les Droits naturels constatés et imprescriptibles de tous les Français : ces Droits étant la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. L'article 11 de la Déclaration de 1789 devant être ici rappelé : «La communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Après cette proclamation et les manifestations qui ont suivi, puis la déclaration d'existence à l'ONU, c'est, motivé par le constat des violations successives et flagrantes de la Loi et conformément au code pénal, que ce Conseil, en compagnie de 200 de ses membres, a émis une déclaration le 10 juin 2016, lue en séance publique, préfet de police invité, **donnant ordre aux forces de l'ordre de se ranger sous la Loi en procédant à la détention des principaux traîtres à la Nation** conformément au code pénal (articles 410 à 413), et à la Constitution actuelle (article 5) : **« Le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire »**. (Si la franc-maçonnerie est parvenue à intégrer sa république dans notre Constitution, elle ne pouvait brutalement faire disparaître toutes les obligations liées à la DDHC, tels les concepts de « Nation », « Territoire », « Peuple », ou « Souveraineté).

Cette « déclaration des 200 » accompagnée d'un mandat d'arrêt délivré à l'encontre des principaux dirigeants est essentielle, car elle légitime une action des forces de l'ordre, y compris de l'armée, pour rétablir le Droit (ce qui, par cette légitimité, empêche que cette action puisse être qualifiée de « coup d'Etat » ou de « putsch » : les forces de l'ordre appliquent la Loi sous l'égide de l'autorité légitime, en parfaite conformité avec leur Devoir).

**« Territoire, habitants, culture, patrimoine, armée »
forment la nation française,
OÙ EN EST-ON MAINTENANT ?**

L'histoire : son enseignement par l'Education nationale est dénaturé, rendu anachronique, entaché de dogmatismes s'appuyant sur des mensonges et de fausses données, d'où la perte de repères pour l'écolier et l'étudiant.

Le territoire : n'est plus protégé par l'armée française dont la plus grande partie est dédiée au service d'armées étrangères.

Les habitants : subissent le contrecoup de la corruption républicaine (impôts, taxes, répression économique, maintien du chômage pour contrôler les fonctionnaires et tous les travailleurs, etc.). Mais aussi ils voient maintenant les politiciens se substituer aux médecins, aux enseignants, etc.

La culture : la langue de Molière est désormais privée de Molière ! L'histoire doit s'arranger sans François 1^{er}, Louis XIV, Napoléon. Par la force des choses nos enfants doivent renoncer à l'étude du latin et du grec et l'accent doit être mis sur l'étude de l'arabe.

Le patrimoine : malgré la protection claire, exprimée dans la Constitution (préambule de 1946), sur les eaux, l'électricité, le gaz, les communications, les grandes entreprises, les aéroports, les terres..., les politiciens vendent tout notre patrimoine ! (Un président est élu pour gérer la France, pas pour dilapider le capital des Français et les obliger à payer plus de trois fois le prix normal des fournitures de base !).

L'armée : Privée de la gendarmerie, privée de la technologie moderne, il n'en reste que de la chair à canon que nos politiciens ont offert à l'OTAN pour que les Américains les utilisent au profit de leurs guerres... La plupart de nos militaires sont employés à l'étranger !

**Rapide bilan de la situation dans laquelle la France se
trouve après ces malversations des dirigeants :**

OTAN : en mettant la France sous les ordres de l'OTAN dirigée par les Etats-Unis, cela signifie que les Américains peuvent déclencher des

guerres nous impliquant. S'ils décidaient d'attaquer la Russie au nom de l'OTAN, la France serait l'objet des bombardements russes. Or 90 % de l'histoire américaine est composé des guerres qu'ils ont déclenchées à travers le monde et surtout, il n'y a aucune raison pour que nos militaires, financés par nos soins, aillent servir des intérêts étrangers ! **Il faut d'urgence retirer à d'autres le pouvoir de nous impliquer dans des guerres dont nous aurions tous à souffrir !**

VASSALITÉ : les Etats-Unis considèrent déjà la France comme l'un de leurs Etats, une sorte de vassal. Les Français peuvent s'en rendre compte sur le site D & B UPIK ou sur celui de Dun & Bradstreet. Ces sites répertorient les entreprises que possèdent les Etats-Unis dans le monde et leur attribuent un n° d'enregistrement. Le Français pourra y trouver tous les ministères français enregistrés comme de simples entreprises commerciales filiales des Etats-Unis. Une autre vérification facile : toutes les banques françaises font désormais apparaître que le citoyen français doit être en règle avec l'administration fiscale américaine. Le Français est forcé de signer ce document s'il veut ouvrir un compte, commander un chéquier ou une carte bleue...

ISLAMISATION : oui, une islamisation de la France est en cours, mais ce n'est pas de la volonté de nos ressortissants musulmans ! Ce sont nos dirigeants qui, dès les années 1970 ont réclamé aux plus hautes autorités islamiques de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I.), (Qatar, Arabie Saoudite), la possibilité d'introduire en France des immigrés musulmans. Les nombreuses réunions ont abouti aux Accords de Strasbourg, Barcelone et Doha, signés au début des années 2000 et enregistrés officiellement sur le site actif de l'O.C.I. : Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). Par ces accords entérinés par M. Sarkozy, nos politiciens se sont engagés à développer l'islamisme en France par la création de centres culturels, de mosquées et d'écoles financées par les contribuables français, ainsi que par l'enseignement de l'arabe et de la religion musulmane dans le cadre de l'Education nationale. S'ils n'avaient pas l'intention de préparer une guerre civile, pourquoi auraient-ils voulu cette immigration chapeauté par une religion qui, comme toutes, peut facilement servir à manipuler ses adeptes ? Pourquoi toute cette structure injustifiée qui ne peut que conduire les Français à rejeter des gens incités à refuser de s'intégrer ?

ÉCONOMIE : les médias parlent sans cesse de crise, du chômage et de l'économie en difficulté en raison de la dette*, mais y aurait-il une dette si la France avait continué de créer sa monnaie comme avant que les politiciens ne signent un accord pour que la France « achète » l'argent, avec intérêts,

auprès des banques centrales (banques privées) ? Des milliers d'économistes et de financiers ont démontré que cette dette est fictive, les ouvrages abondent à ce sujet, malgré cela les politiciens maintiennent ce pillage de la France au profit de banques privées. Qui croira qu'ils n'y ont pas intérêt ?

MEDIAS : l'ensemble des médias français appartient à quelques milliardaires liés à la franc-maçonnerie et aux politiciens. Est-il tolérable qu'un peuple ne dispose pas d'une seule source d'informations non contrôlée ? Est-il tolérable qu'un évènement aussi important que la création d'un Conseil National de Transition déclaré à l'ONU, délégitimant le gouvernement en place, soit passé sous silence par ces médias ?

Conclusion :

Les Français ont-ils vu au cours des 30 dernières années une seule institution qui fonctionne mieux ou aussi bien qu'auparavant ? Education nationale, Santé, Social, Economie, Sécurité, Diplomatie... **Plus rien ne va !**

Les politiciens ont su piller la France, vendre ses fleurons à l'étranger, dilapider son patrimoine, et endetter tous les Français. Tout le monde est plus pauvre et vit plus mal. Eux seuls atteignent maintenant un niveau de luxe jamais vu auparavant !

Certains Français, de moins en moins nombreux, peuvent vouloir maintenir la République, les politiciens, les partis politiques, la corruption et renoncer aux Droits de l'Homme pour accepter la dictature qu'ils sont en train d'imposer (le plus souvent ceux-là sont ceux à qui le système profite car ils participent à la corruption).

En revanche, un nombre grossissant de Français voudraient un véritable changement et ont compris que ce serait impossible dans le cadre actuel. Pour ces derniers, **seul ce Conseil National de Transition** donne l'opportunité de changer de paradigme et leur permettrait d'être les acteurs d'une **nouvelle gouvernance** basée tant sur la compétence et la rigueur que sur l'éthique !

Pour que ce Conseil commence à exercer ses fonctions, il est nécessaire que les forces de l'ordre reviennent à un état de droit et exécutent l'ordre d'arrestation déclaré le 10 juin 2016 et complété en décembre 2019 par la « Cour Suprême » (voir plus loin). La République serait alors abolie et les Français libérés de l'emprise des politiciens.

Pour une fois, le peuple peut être certain de son avenir, de ce que fera ce Conseil, car non seulement il en connaît les acteurs, qu'il désigne lui-même, mais aussi parce qu'il en reste toujours le véritable dirigeant par la « Cour Suprême du Peuple Souverain ».

COUR SUPRÊME DU PEUPLE SOUVERAIN

Depuis le début de l'existence de l'histoire humaine, telle qu'on la connaît, la civilisation humaine s'est développée sur les concepts les plus primaires de l'homme : « le ventre et le bas ventre ». Ouvrons n'importe quel livre d'histoire de n'importe quelle région du monde, et ce ne sont que guerres, conquêtes, dominations, machinations, etc. en vue d'acquérir du pouvoir, des richesses. Pouvoir et richesses qui servent depuis toujours à la plus grande satisfaction possible de ces besoins primaires, à tous les niveaux.

Cette recherche permanente de domination a établi toutes les règles de nos sociétés, toutes les hiérarchies et c'est sur cette base que fonctionnent tous les gouvernements et toutes les hiérarchies.

La science aidant et l'argent étant devenu le moteur du développement, et donc de sélection des sciences, les dominants disposent de moyens de plus en plus puissants d'augmenter encore leur domination sur toute la vie terrestre, au détriment de l'humanité, au mépris de toutes les espèces et de la planète elle-même.

Cette situation, générée et contrôlée par quelques individus mène toute l'humanité vers une fin de civilisation dramatique dont les premiers prémices sont déjà apparents. Une fin qui, aux yeux des analystes les plus pertinents, semble inexorable ; mais aussi, qui a suscité un regain d'analyses en vue de rechercher une solution, solution qui ne pouvait donc venir que de personnes éloignées des schémas et réseaux habituels, et animées de concepts philosophiques humanistes : des « esprits libres ».

Ces libres penseurs ont vite constaté que l'outil majeur qui servait à la domination sur les peuples et à empêcher leur créativité de s'exprimer était le système de la « république ».

Il fallait donc inventer des concepts nouveaux. La « libre pensée » et « l'intelligence collective » en font partie. Il fallait aussi assurer la pérennité de la civilisation humaine en inversant les paradigmes installés : que la paix soit plus profitable que la guerre ; que l'harmonie gère les rapports humains plutôt que la discorde ; que la justice remplace l'iniquité actuelle à tous les niveaux, individus ou nations, et donc qu'émerge de l'humanité une conscience collective orientée une responsabilité humaniste : le Bien Commun !

Le peuple le plus apte à répondre à cette exigence éthique a donc été invité par ce Conseil de Transition, lors du « Procès de Milan », à participer à l'analyse et à la recherche d'une solution sous la conduite d'esprits libres invitant à la « libre pensée » et à l'intelligence collective.

Il en est sorti ce concept nouveau dans l'histoire humaine : la « Cour Suprême du Peuple Souverain », un concept qui place l'intelligence collective et le Bien Commun **au-dessus** des gouvernements et des institutions internationales.

Introduite au plus haut niveau des nations, cette Cour Suprême garantit la justice et l'équité au niveau des individus à l'intérieur des pays, protège les droits de tous les peuples au niveau international et assure la pérennité de la civilisation humaine par son harmonisation avec toute la planète. Gaïa retrouve son équilibre !

La première session de cette Cour Suprême a entériné le programme du CNT et juridiquement validé son existence en qualité de gouvernement provisoire en charge d'appliquer le plan de sauvetage de la France, programme qui débouchera naturellement sur une union internationale des peuples.

PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

- Puisqu'il ne s'agit pas d'un gouvernement, mais d'une transition, toutes les modalités de celle-ci doivent être connues à l'avance :

- Qui en seront les acteurs ?**
- A quels changements immédiats faut-il s'attendre ?**
- Quel sera le gouvernement après cette transition ?**

Les pages suivantes offrent ces réponses, toutes placées sous le signe d'une philosophie contraire à celle des politiciens :

- Rendre impossible toute forme de corruption**
- Toutes les actions doivent se concentrer sur le « Bien Commun ».**
- L'ensemble du peuple reste toujours le principal décisionnaire.**

Comme indiqué, avec tous les détails sur le site officiel du Conseil National de Transition (conseilnational.fr), les acteurs seront tous de simples citoyens, en nombre suffisant pour constituer une vraie représentation du peuple français. Ils seront organisés pour être plus efficaces que des politiciens dont le seul mérite est d'être bien nés, ou d'appartenir aux amis de la franc-maçonnerie.

Les politiciens sont actuellement plus de 4.000 pour gérer le pays. 2.000 seraient largement suffisants comme l'indiquent les comparaisons avec d'autres pays, souvent plus peuplés. C'est donc environ 2.000 citoyens qui les remplaceront, mais complétés par des structures de commissions qui multiplieront leur nombre sans augmenter les frais de fonctionnement.

Parmi eux, plus de 300 sont déjà les principaux acteurs du Conseil National et sont donc particulièrement informés de la situation réelle de la France, et c'est là le plus important aujourd'hui : quelles que soient les compétences d'une personne, si elle ne dispose pas d'informations sûres et avérées, comment pourrait-elle élaborer une juste réflexion ?

Ensuite, environ quatre cents experts seront invités selon leurs compétences. Ces experts sont désignés et choisis par les citoyens (liste en cours, non exhaustive, disponible sur le site).

Enfin, 1.300 citoyens tirés au sort viendront compléter les commissions de ce Conseil (ou moins si de nouveaux membres viennent s'y joindre avant sa mise en place).

Le rôle présidentiel (relations internationales et diplomatie) sera assuré par un Conseil de sages d'environ 16 personnes : 8 provenant de l'ensemble du Conseil et choisies par celui-ci et 8 provenant d'institutions fournissant chacune le représentant qu'elle aura choisi : armée, police, justice, douanes, diplomatie, santé, éducation nationale, médias.

A ce stade, il est important de rappeler que ce Conseil n'est pas un gouvernement mais une solution pour permettre à l'ensemble du peuple de décider du mode de gestion du pays, sans passer par les violences et le chaos qu'entraînerait une révolution.

Mode de fonctionnement

Plutôt qu'un « ministre » dont parfois l'incompétence est criante et qui n'a pour seul mérite que d'appartenir aux amis de la franc-maçonnerie, ce seront des commissions qui gèreront les institutions.

Ainsi, par exemple concernant la Santé, une commission sera composée des divers experts concernés (médecins, chirurgiens, infirmiers, biologistes, biochimistes, agriculteurs, gérants d'hôpital, fonctionnaires de la sécurité sociale, dirigeants d'assurance, dirigeants de laboratoire, etc... admettons une vingtaine de personnes, auxquelles s'ajouteront une dizaine de membres du Conseil national, ainsi qu'une dizaine de volontaires tirés au sort parmi les citoyens.

Toutes les institutions seront dirigées par des commissions composées sur ce schéma, rendant impossible toute forme de corruption, et garantissant l'intérêt des Français en priorité. Des commissions de coordinateurs feront les liaisons entre les diverses commissions.

S'il est besoin de voter une loi, cela se fera automatiquement **après débat télévisé et référendum** (les moyens techniques actuels permettant de gérer cela avec facilité).

Le but est que cette transition dure le moins longtemps possible et soit remplacée par le mode de gouvernement que le peuple aura décidé de mettre en place. Une structure complète pour élaborer une nouvelle constitution sera créée à cet effet.

PROGRAMME PRÉVU

Que faut-il pour que l'ensemble d'une population puisse, dans de bonnes conditions, créer une nouvelle forme de gouvernance ?

- 1) De véritables informations générales (indispensables)
- 2) Connaître la réalité de la situation actuelle (audit)
- 3) Vivre sereinement sans préoccupation économique
- 4) Jouir d'une période de calme social

5) Disposer d'une structure permettant à chacun de s'exprimer, de débattre et de participer à l'élaboration du nouveau système qui sera mis en place.

Véritables informations générales

Pour que le peuple de France dispose de véritables informations impartiales et que rien ne lui soit caché, il faut retirer le contrôle actuellement exercé sur tous les médias (8 milliardaires liés à la haute franc-maçonnerie se partagent l'ensemble des médias français, leur intérêt est donc de suivre les directives du club Bilderberg* pour faire élire l'un ou l'autre, susciter des haines ou orienter la pensée publique, etc., la manipulation de l'opinion publique étant leur objectif constant).

Par l'abolition de la République, la franc-maçonnerie* perd son pouvoir de contrôle absolu. Il ne reste qu'à nationaliser l'une des principales chaînes de TV et d'en remettre la gestion à une commission citoyenne. Cette nationalisation devra être effective dès les jours suivants l'entrée en fonction du CNTF. La réalité physique sera assurée par les forces de l'ordre, la paperasserie suivra à son rythme.

Connaître la réalité de la situation actuelle

Hormis les grosses escroqueries nationales des banques, laboratoires pharmaceutiques et multinationales dont sont complices la plupart des politiciens, la franc-maçonnerie a peu à peu mis en place un système de pillage permanent du pays afin d'enrichir et fidéliser ses membres.

En dehors de ce qui est visible par tous et constaté par de nombreux investigateurs, tels que les ronds-points abusifs, les déviations et tracés de routes « étranges », les dos-d'âne, ponts et tunnels inutiles, transmissions aux sociétés privées de services publics, organismes fictifs, etc., il existe une autre forme plus discrète de pillage : les associations et organismes parapublics.

Par leurs lois, les politiciens sont seuls décideurs de l'emploi des fonds publics... Et donc des subventions ! Ainsi sur tout le territoire français, ce sont des dizaines de milliers d'associations « à but non lucratif » qui reçoivent des fonds importants. Certaines servent directement un parti politique ou un autre, mais le plus grand nombre ne sert qu'à collecter abusivement l'argent du contribuable. Ce montage est le cadeau fait, le plus souvent, à la petite franc-maçonnerie pour permettre à chaque élu de créer une association sous un prête-nom (membre de la famille, ami, complice de la loge...) à laquelle il attribuera des fonds, (en la reconnaissant « d'utilité publique » par exemple).

Si l'on considère aussi tous les organismes officiels qui offrent des emplois fictifs, tous les fonctionnaires payés mais sans emploi (préfets), et la gabegie généralisée de certaines institutions, ceux qui ont tenté de chiffrer ces escroqueries et gaspillages sont rapidement parvenus à plusieurs milliards d'euros chaque année.

Afin que le citoyen français sache ce qu'il en est réellement, il faut réaliser un audit complet de toutes les institutions nationales et de tous les organismes profiteurs. Cet audit, aussi physique que comptable, nécessitera des centaines de milliers d'individus sans compétences particulières.

De petits groupes associant juges, forces de l'ordre et simples citoyens devront agir sur tout le territoire pour qu'on y voie enfin clair et que cessent la gabegie administrative et ces arnaques.

Vivre sereinement sans préoccupation économique

Dans les ouvrages « Démosophie » et « Rendez-vous » est expliquée en détail la nécessité d'établir un système de « Ressource universelle ». De nombreux philosophes, mais aussi des économistes, financiers, penseurs...ont confirmé l'obligation pour la société humaine de s'adapter aux avancées technologiques en créant une ressource universelle garantissant à chacun le minimum nécessaire à une vie décente, quelle que soit sa situation professionnelle.

L'évidence absolue est qu'à partir du moment où l'on peut remplacer l'homme par une machine, cela permet à l'homme de se libérer d'un travail contraignant, mais à condition, et seulement à condition, qu'il en perçoive toujours les bénéfices !

En niant cette évidence, ceux qui manipulent cette main-d'œuvre ont encaissé le salaire de ceux que la machine a remplacés, et les dirigeants nationaux ont tout fait pour favoriser cette situation, créant au cours des dernières décennies des écarts sociaux sans précédent historique, écarts qui font disparaître la classe moyenne, augmentent la précarité et privilégient une classe de plus en plus réduite d'individus qui accumulent des richesses qu'ils ne seront pas en mesure d'épuiser de leur vivant. Une négation totale de la logique !

S'il est juste que chacun soit récompensé socialement selon ses capacités, ses efforts, ses idées ou ses ambitions, en revanche, que des

milliers subissent les souffrances de la pauvreté pour le bénéfice d'un seul est inacceptable. Qu'on en soit arrivé à ce que 1 % de la planète possède autant que les 99 % restants est tout simplement absurde !

Pour revenir progressivement à une situation plus normale, il faut rétablir la classe moyenne, permettre d'entreprendre, d'innover, et de répondre aux exigences de la planète concernant notre population, les matières premières et nos déchets. Et rien de bien ne se fera sans définir d'abord une véritable éthique.

Le point de départ est donc l'établissement de cette ressource universelle que les économistes calculent actuellement entre 2 et 3.000 euros par personne pour la France. Par mesure de prudence, ce Conseil a estimé cette ressource à 1.500/2.000 euros mensuels pour commencer.

Cette somme, attribuée à chaque Français en activité ou non, pourra être financée par divers moyens, comme la taxation électronique sur toutes les transactions bancaires ou la TVA flexible*, mais il faut être bien conscient que cette somme est déjà disponible : elle est bien inférieure à ce que nous coûtent les escroqueries des politiciens. Par ailleurs, ceux-ci dépensent plus pour maintenir le chômage et la précarité sociale qui leur permet de garder sous pression le peuple ! La seule disparition de la CAF, de Pôle emploi, et de toutes les caisses et organismes gravitant autour de ces derniers, suffirait à financer cette Ressource en permettant à tous les Français de disposer d'une sécurité sociale à 100 % sans condition !

En dehors du fait que cette mesure relancera immédiatement l'économie et permettra à la France de se relever, une autre conséquence plus inattendue est à prévoir : cette mesure revalorisera le travail ! En effet, le travail déplaisant, c'est celui qui est accompli par force, par obligation de survie économique, et c'est aujourd'hui 90 % de la population qui est soumise à ce régime. Cette « ressource universelle » changera toutes les données et permettra à chacun de gérer sa vie professionnelle selon ses goûts, aptitudes ou opportunités.

Bien entendu, pour disposer de l'indépendance nécessaire à cette mise en place, le pays doit retrouver son droit à la création monétaire. Là encore, la nationalisation des principales banques est indispensable et doit être concrète dès la mise en place de ce Conseil. C'est pourquoi toutes les forces de l'ordre françaises doivent participer à ce sauvetage de notre pays en assurant la sécurité de ceux qui seront chargés des réalisations nécessaires.

Enfin, le système de la TVA flexible ajouté à cette Ressource universelle, permettra de gérer en temps réel l'ensemble des finances de l'Etat tout en faisant disparaître la plupart des impôts et taxes actuels.

Jour d'une période de calme social

Pour que les Français puissent prendre le temps de la réflexion, de se documenter sérieusement, de participer à des débats et rédiger un nouveau mode de gestion du pays, il leur faut retrouver leur sérénité. Comment réfléchir et avancer lorsqu'on est sous pression constante ? Je pars visiter de la famille mais mon appartement ne sera-t-il pas cambriolé durant mon absence ? J'emmène mes enfants à l'école, seront-ils bien traités ? Je ne veux pas les faire vacciner, comment les inscrire à la crèche ? Je veux les faire vacciner, quels effets secondaires vont-ils subir ? Je rentre tard par les transports en commun, ne va-t-il rien m'arriver ? Pôle emploi (ou la CAF) a encore exigé de moi de nouveaux documents, est-ce un prétexte pour retarder ou annuler mes prestations de survie ? Etc. etc.

Fins de mois difficiles, inquiétudes pour ses proches, pour ses biens, pour ses droits, tracasseries administratives... la liste est longue des soucis permanents et des raisons de s'inquiéter ! La pression des pouvoirs publics est constante, renforcée par celle d'une délinquance qui ne cesse d'augmenter et de s'aggraver !

Dès la mise en place du Conseil de Transition et de la Ressource universelle, tout cela disparaît :

Le CNT se compose de simples citoyens qui connaissent ces tracasseries permanentes et n'ont aucun intérêt à les maintenir car ils n'en tirent aucun profit, contrairement aux politiciens.

La pauvreté étant à l'origine de 99 % de la délinquance, qui va risquer de perdre sa ressource universelle de 2.000 euros mensuels pour un profit minime ?

Disposer d'une structure

Pour mener à bien sa tâche, ce Conseil aura dû nationaliser des banques et recréer une monnaie française, nationaliser une chaîne de TV, abolir la république et les partis politiques et lancer un audit profond de l'Etat.

Ce travail titanesque exige aussi une position officielle déclarée au monde : afin de laisser les citoyens décider eux-mêmes, ce Conseil déclarera

simplement « la suspension » de tous les accords pris par les félons ayant trahi la France, accords automatiquement illégaux puisque pris par des autorités non légitimes ; suspension vis-à-vis de l'Europe, de l'Euro, de l'OTAN... jusqu'à ce que les Français aient décidé par eux-mêmes.

Pour cela, il faut que tous les citoyens de France disposent d'une structure et d'une organisation pour établir les nouvelles règles qui régiront la société. Et il faut que toutes les forces armées garantissent et protègent ce droit des citoyens.

Si l'organisation pour les jeunes est facile grâce au cadre scolaire ou universitaire, pour les autres ce sera aussi simple : partout en France il existe de multiples salles de Mairie qu'il est facile de mettre à la disposition des citoyens une fois par semaine pour que tous ceux qui veulent participer à l'élaboration d'une nouvelle constitution puissent s'y réunir et débattre.

Lorsque tout un peuple se met tranquillement à réfléchir sur la meilleure façon de vivre ensemble, tout devient aussi facile que logique : justice, forces armées, santé, instruction publique, etc. TOUT découlera naturellement de la volonté de tous.

Il ne viendrait à personne l'idée de créer des lois avant de déterminer l'éthique qui déterminera les lois ! Aussi, est-ce en repartant de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » que s'élaboreront d'abord des « droits humains naturels » à partir desquels cette déclaration sera actualisée et servira à élaborer une constitution ; les moyens techniques actuels permettant qu'une idée émise durant une réunion à Perpignan soit transmise aussitôt à Lille, l'organisation ne sera qu'un jeu pour les informaticiens qui s'en chargeront.

Ainsi, la structure nationale pour construire une nouvelle société n'écartera personne, tout le monde pourra participer à la construction de cette nouvelle société, et le meilleur jaillira de partout !

Le CNT n'aura pas à intervenir autrement qu'en facilitant la mise à disposition des locaux et en mettant en place la structure informatique permettant à tous les citoyens d'œuvrer en commun.

IMAGINEZ

- Qu'à partir du mois prochain chaque personne recevra 2.000 euros tous les mois au titre de Ressource universelle, sans condition. Cela fera disparaître chômage et précarité, mais aussi toute la petite délinquance, et relancera rapidement l'économie du pays : en peu de temps de multiples entreprises fleuriront, créant de l'emploi, et permettant à la France de se remettre à produire, à exporter.

- Que TOUS les politiciens, députés, sénateurs, ministres, etc. soient suspendus de toute fonction et ne bénéficient plus des privilèges exorbitants qui sont les leurs aujourd'hui.

- Que tous les partis politiques disparaissent et laissent place à une seule gouvernance : celle de tous les citoyens de France.

- Que les troupes de l'armée française, d'Irak, d'Afghanistan, de Syrie, d'Afrique, d'Ukraine, etc. soient rappelées au service de la France et qu'elles participent à sécuriser tout le pays par la gestion des douanes et de l'immigration.

- Qu'une chaîne de TV offre des informations sûres à 100 % garanties par des journalistes libres et des commissions citoyennes de contrôle et que des mesures soient prises pour permettre au public la vérité sur toutes les affaires enterrées (Coluche, Boulin, Béréngovoy, etc.).

- Que toutes les affaires financières des 40 dernières années, comme celles sur les vaccins et médicaments, soient mises au jour, sans que plus aucune ingérence ne soit possible.

- Qu'une TVA flexible puisse faire baisser le prix des aliments naturels et augmenter ceux des aliments nocifs, baisser le prix des boissons en bouteilles de verre et augmenter celui de celles en plastique, commençant ainsi à nettoyer notre planète de ces déchets pétroliers et autres.

- Que les OGM soient obligatoirement étiquetés, interdits de culture et fortement taxés à l'importation (règles de la TVA flexible).

- Que nos frontières ne laissent plus entrer les terroristes.

- Que plus aucune loi ne soit promulguée sans avoir fait l'objet d'une concertation de tous les citoyens et adoptée à une grande majorité par ceux-ci.

- Que tous les brevets délibérément mis en sommeil soient exploités et qu'ainsi, les sources d'énergie puissent devenir aussi propres que peu coûteuses.

- Qu'une vraie justice soit enfin établie.

- Que l'enfance soit sacrée, parfaitement protégée et reçoive une instruction publique dont le rôle prioritaire serait de permettre l'épanouissement de chacun et un vécu heureux de cette période scolaire.

- Etc. etc. etc.

En résumé, rétablir le bon sens, la logique, la compétence pour restituer leur sens aux mots liberté, égalité, fraternité, rendra à chacun la fierté d'être Français(e) et donc précurseur d'une nouvelle société humaine que tous les autres peuples voudront adopter comme ils l'avaient fait lors de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » créée par nos aïeux.

Un rêve ? Une imagination débordante ? Une utopie ?

Comme ces pages viennent de le démontrer, cela devrait **déjà** être notre quotidien ! C'est la réalité de notre pays, une réalité dont nous sommes privés parce quelques-uns s'accaparent tout et n'œuvrent que pour le profit d'entités étrangères.

Plus encore qu'une réalité à portée de main : c'est une absolue nécessité pour la civilisation humaine car la voie actuelle menée par des politiciens dépassés et manifestement incompétents, simples marionnettes d'un programme, conduit inexorablement à des guerres civiles, voire à une guerre mondiale qui risque fort d'être la dernière.

Que notre peuple commence, et tous les peuples du monde suivront ! Alors les budgets concerneront plus le bien-être des populations que les bénéfices des fabricants d'armes ! L'économie remplira les caisses des nations plutôt que celles des paradis fiscaux !

Le programme décrit ici n'est pas une promesse en échange d'un vote ! C'est le résultat du travail de plusieurs années d'économistes, de philosophes, de juristes et de nombreux citoyens ayant découvert les vérités cachées de notre monde.

Il n'y a pas de vote car s'il y a un candidat, ce n'est que pour mettre en place ce programme. Ce candidat ne sera pas un « président » mais l'un des multiples acteurs de ce programme dont les vrais dirigeants seront une fois pour toutes « le peuple de France », véritable Souverain chez lui !

L'engagement de ces centaines de citoyens ayant travaillé à l'élaboration de ce programme est simple : suivre rigoureusement celui-ci, et cela suffit :

- Aucune corruption possible !
- Un peuple définitivement Souverain !
- Des lois exclusivement votées par le peuple !
- Des forces de l'ordre au service du peuple, instituées pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée (article 12 de la DDHC) !
- Des opposants politiques qui n'ont pas besoin de « partis » et ne peuvent s'en enrichir, puisqu'ils pourront participer au même titre que tous aux décisions concernant notre pays !
- Et finalement, un nouveau système de gestion de la France se mettra en place, celui qui aura été décidé par l'ensemble de la population.

Tout est prêt ! Les centaines d'acteurs de ce Conseil sont prêts à tout moment à assumer leurs fonctions et donc ce programme.

La condition de sa réussite est de parvenir à convaincre les forces de l'ordre à revenir dans le cadre légal en abandonnant son allégeance à la mafia ayant usurpé le pouvoir. Pour cela un ordre d'arrestation a été émis le 10 juin 2016, en lecture publique par ce Conseil ; dès son exécution ce Conseil pourra prendre ses fonctions et une ère nouvelle s'ouvrira pour tous !

UN MOMENT UNIQUE DANS UNE VIE

Bien sûr, il est plus facile d'être soumis, de laisser d'autres décider de notre vie, de notre avenir et de celui de nos proches, mais si l'avenir qu'ils nous offrent ne nous promet que des souffrances, n'est-il pas temps de prendre nous-mêmes celui-ci en mains ?

Devons-nous décider tous ensemble de nos règles de vie communes (CNT), ou devons-nous choisir une personne et lui donner le pouvoir d'être seul à décider pour tous (République) ?

Alors que plusieurs affrontements ont commencé en mer de Chine et que les Américains amassent les troupes de l'OTAN pour encercler la Russie, devons-nous passivement accepter la guerre vers laquelle nous conduisent nos politiciens ?

Alors qu'une immigration est orchestrée pour conduire les pays d'Europe à des guerres civiles que chacun sent déjà proches, devons-nous subir les conséquences des erreurs de nos politiciens ?

Alors qu'une tendance générale à l'abêtissement de nos enfants s'effectue au travers de l'Education nationale, devons-nous nous résigner à les condamner à une vie sociale inférieure à leurs véritables capacités ?

Alors que l'ONU vient de préparer le texte légalisant la pédophilie, texte qui sera bientôt en vigueur dans notre pays, devons-nous renoncer à toutes les valeurs morales et éthiques que des générations nous ont transmises ?

La liste serait longue.... Mais se résume concrètement en peu de mots :

Acceptons-nous de confier notre sort à des gens qui ont démontré suivre un plan global de mondialisation détruisant nos Valeurs, nos Droits, notre Nation ?

Si nous conservons la République, donc les politiciens et la corruption, ils suivront ce programme jusqu'au bout car c'est leur intérêt personnel : ils tirent leur richesse de notre pauvreté, leurs privilèges de notre oubli des lois, leur Pouvoir de notre renoncement à nos Droits...

Mais si nous relevons la tête et prenons en mains la gestion de notre pays, alors nous créerons nous-mêmes le futur, et de nombreux autres peuples nous suivront rapidement, changeant les données de l'échiquier mondial et remettant en question les principes des guerres, du surarmement, de l'exploitation de la planète et de ses habitants !

Voilà ce qu'offre à chacun ce Conseil National de Transition :

Le Pouvoir d'un peuple de décider lui-même de son mode de gouvernance dans les meilleures conditions : redressement immédiat de l'économie et conséquemment baisse notable de la délinquance, droit à l'information vraie pour tous, réhabilitation des valeurs de la France et protection de son patrimoine, restauration de la justice et de l'éthique.

VOUS !

Allez-vous faire semblant d'ignorer ce qui se passe ?

Tirez-vous profit de la corruption des politiciens et souhaitez-vous maintenir leur système ?

Voulez-vous ne jamais choisir et laissez les autres décider de votre avenir et de celui de vos proches, vous rangeant seulement au dernier moment du côté le plus fort ?

Malgré toutes les évidences, vous pensez encore que l'un des candidats pourrait être honnête dans ses promesses ? (Si un politicien est intègre, il a déjà rejoint ce Conseil).

OU

Allez-vous participer à la réhabilitation de l'Humain et de ses Droits en rejoignant ces citoyens français qui ont décidé de devenir responsables de leur destin et de rétablir les Droits de l'Homme bafoués ?

www.conseilnational.fr

ANNEXE

CFR. : Council on Foreign Relations (conseil des relations étrangères), l'un des cercles de réflexion américain les plus influents en politique étrangère, dont font partie tous les principaux acteurs politiques du monde, et où chaque Président américain puise les principaux responsables de la gestion des Etats-Unis.

Club Bilderberg : organisation des "maîtres du monde", qui rassemble des dirigeants de la politique, de la finance, des médias, des responsables de l'armée ou des services secrets, etc. Une réunion a lieu chaque année au cours de laquelle sont invités les plus hauts responsables de la franc-maçonnerie pour être sélectionnés (ou non) afin d'être propulsés à la tête des principaux organes de contrôle du pays. Presque tous les premiers ministres et principaux dirigeants européens sont choisis lors de cette réunion (Juppé, Valls...).

N. Sarkozy annihile la Constitution : "Traité constitutionnel" refusé à 55 % par les Français lors du référendum du 29 mai 2005 ; un traité "à peine modifié" a été signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne, puis une révision de la Constitution française, effectuée par le Congrès le 4 février 2008 au Château de Versailles, a permis la ratification du traité lui-même, dit de Lisbonne, imposé aux Français, contre leur volonté, par la voie parlementaire le 8 février 2008.

La dette : la loi dite Pompidou/Rothschild du 3 janvier 1973 proposée par Valéry Giscard d'Estaing modifia le statut de la Banque de France. Elle avait pour but d'obliger la France à emprunter à des organismes privés, les banques, et à ne plus pouvoir créer sa propre monnaie. Pour la France, cette loi a engendré une dette publique, non pas d'emprunt, mais une dette d'intérêts composés cumulés de type macro-usuraire, soit une véritable escroquerie, un crime contre l'humanité ! Dette inextinguible, maintenue à perpétuité et déjà remboursée plusieurs fois par les intérêts sur les intérêts, caractéristique de la cavalerie financière condamnable par la loi.

TVA flexible : Système décrit en détail dans la Démosophie par lequel le long terme est favorisé face au court terme : 2 exemples : les aliments délétères (OGM) n'ont pas d'effets immédiats, mais provoquent des ravages coûteux à long terme. Une espèce animale en voie de disparition sera moins consommée si la TVA est plus forte que sur des espèces communes...

Franc-maçonnerie : Toute la puissance de cette secte vient de « l'inversion » : paraître toujours le contraire, concernant les activités comme les objectifs ou les croyances. C'est pour cette raison que 90 % des membres qui composent la franc-maçonnerie du bas ignore complètement la réalité qui anime les hauts dirigeants internationaux. Le contrôle des médias, de l'information, a donc toujours été vital pour dissimuler la réalité. Les membres de cette secte apparaissent régulièrement dans les pires affaires liées à la finance, à la drogue ou au sexe, mais l'information est gérée pour que le public n'établisse aucun lien : les postes de contrôle essentiels du pays appartiennent en majorité à ses membres (préfets et procureurs).

